

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES
BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA COMMUNE DE TANDEL**

Séance du 15 avril 2024

Présents : GILS Carole, bourgmestre
SCHMIT Frank et ROEDER Marc, échevins
WAMPACH Jean Claude, secrétaire

Le collège échevinal,

**Objet: Plan d'aménagement particulier « Leonardy »; section BE de Tandel:
modification ponctuelle; procédure allégée suivt. art. 30bis de la loi ACDU**

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu le plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Tandel en vigueur;

Vu le plan d'aménagement particulier (PAP-QE) de la commune de Tandel en vigueur;

Revu la délibération du conseil communal en date du 7 décembre 2020 concernant le vote du PAP « Leonardy » à Tandel, approuvée le 22 mars 2021 par l'autorité supérieure réf. 18771/68C ;

Vu le dossier du 13 mars 2024 élaboré par le bureau d'études RHAU Romain Hoffmann de Luxembourg concernant la modification ponctuelle du PAP « Leonardy » par le biais d'une demande pour procédure allégée suivant l'article 30 bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et de développement urbain pour le compte de la sàrl RED Group de Echternach;

Vu les articles 26. (2) 2^e alinéa et 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Considérant que le dossier du 13 mars 2024 est conforme aux plans d'aménagement généraux en vigueur de la commune de Tandel

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Décide de soumettre le présent dossier complet pour approbation à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Le Collège Echevinal,
(Suivent les signatures,)

pour extrait conforme à Bastendorf, le 15 avril 2024

la Bourgmestre

Le Secrétaire

